

COMMUNIQUE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
PRES LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE D'ABIDJAN

Dans la nuit du 29 au 30 septembre 2024, les Agents de la police criminelle ont été informés de la présence d'un corps sans vie au CHU de Cocody, qui présentait des traces de violences physiques.

Des premières informations recueillies, il ressort qu'il s'agissait d'un membre de la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI) de l'Université d'Abobo-Adjamé, le nommé AGUI Mars Aubin Deagoué alias « Général Sorcier », 49 ans, étudiant en Master 2 option Anglais.

Ce dernier serait le principal opposant au Secrétaire Général de la FESCI, le nommé KAMBOU Sié.

Au cours de l'enquête ouverte suite à ces faits, le nommé SIDIBÉ Abdoul Karim, se disant agent de renseignement et qui serait proche de KAMBOU Sié, a été interpellé par la Gendarmerie et mis à la disposition de la Section Recherches d'Abidjan.

Interrogé par les agents enquêteurs, il affirme avoir été sollicité par KAMBOU Sié pour initier une rencontre entre ce dernier et AGUI Mars Aubin Deagoué, tous deux en conflit perpétuel sur les différents campus.

Il ajoute qu'ayant rassuré AGUI Mars Aubin Deagoué, celui-ci l'a rejoint dans une cave sise à Angré Pétro Ivoire, où il a été enlevé par des individus à bord d'un taxi Yango pour une destination inconnue.

Le Procureur de la République tient à rassurer les populations, les parents d'élèves et d'étudiants ainsi que les étudiants que toute la lumière sera faite sur ces faits d'une particulière gravité et que les auteurs et complices de cet homicide seront recherchés, interpellés et déférés à son Parquet.

Fait à Abidjan, le 1^{er} octobre 2024

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE




Koné Braman Oumar
Magistrat Hors Hiérarchie